LES GRANDES **CULTURES**

VOUS AVEZ DES PRODUITS À DONNER ?





LIVRAISON

à une coopérative / un industriel qui transforme le produit











à votre organisme stockeur





AU PROFIT

de SOLAAL ou d'une association d'aide alimentaire habilitée







Le montant équivalent au volume donné est versé par votre acheteur à SOLAAL ou à l'assocation d'aide alimentaire habilitée



SOLAAL ou l'association vous adresse un reçu fiscal (CERFA)



Le produit transformé est donné à une association d'aide alimentaire habilitée



L'association vous adresse une attestation de don

POURQUOI DONNER?

- > par solidarité
- > saturation du marché
- > refus de palettes des produits transformés

QUELS PRODUITS DONNER?

> tous les produits issus des grandes cultures Dans le cas de l'abandon de recettes, le produit donné peut aussi être destiné à l'alimentation animale ou aux énergies alternatives.

LE SAVIEZ-VOUS ?

> L'attestation de don vous permet de bénéficier une réduction d'impôt de 60% du coût de revient du volume donné (don de produits agricoles bruts) ou du montant donné (abandon de recettes), dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires.

- > La coopérative ou l'industriel peut :
- faire don de la transformation
- se rémunérer en nature sur le volume donné
- facturer la transformation à l'association.





VOTRE PRODUIT N'EST PAS DIRECTEMENT CONSOMMABLE MAIS VOTRE DON TRADUIT VOTRE GÉNÉROSITÉ. VOUS CONTRIBUEZ AINSI À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS.

ILS TÉMOIGNENT...



« L'abandon de recettes s'est fait très simplement : la coopérative avec laquelle je travaille connaissait déjà le principe. J'ai fait part à mon transformateur de combien je souhaitais donner, il a déduit cette somme de mon revenu et a donné le reste à l'association de mon choix : SOLAAL. Il aurait été plus compliqué pour moi de donner des produits transformés comme de la farine. »

Bertand VANOVERSCHELDE, céréalier en Hauts-de-France (60)

« L'opération « Don de blé », initiée par VIVESCIA en 2016, a permis de fournir 400 tonnes de farine aux Restaurants du Cœur, soit la moitié de la quantité nécessaire à l'association pour une année. Les agriculteurs de la coopérative VIVESCIA ont fait don du blé. Ce blé a été stocké dans les silos de la coopérative puis transformé en farine et ensaché par les Grands Moulins de Paris sur le site de Reims, appartenant à



VIVESCIA Industries. Ces paquets ont ensuite été livrés dans les trois entrepôts des Restos du Cœur. Cette opération, qui a été un succès, a été reconduite en 2017. » Régis MÉRAND, directeur RSE du groupe VIVESCIA



« J'ai été sollicité par Vivescia et je n'ai pas hésité car j'avais envie de donner. La procédure est très simple : j'indique sur une feuille adressée par Vivescia le volume donné et je signe!» Robert BOITELLE, céréalier, adhérent de Vivescia

« SOLAAL, C'EST SIMPLE COMME UN COUP DE FIL!»

Jean-Michel HAMEL, producteur

CONTACTEZ SOLAAL: 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org